

gne; et ce sang écrivit aussi dans la constitution canadienne un "amendement" ineffaçable, qui leur donne le droit de parler haut et ferme leur langue, dans n'importe quelle partie de l'Amérique anglaise, et d'y vivre sur un pied d'égalité avec n'importe quelle autre race d'Amérique."

Des acclamations prolongées saluent ce passage d'éloquence. M. Bourassa parle ensuite de la fierté de la race, de l'esprit d'association et de la véritable conciliation avec les autres races qui firent des Canadiens-français des collaborateurs dévoués de la grande œuvre canadienne, mais des collaborateurs n'ayant pas appris encore la leçon de la lâcheté et de la tolérance poussées jusqu'à la faiblesse. En quelques mots, il indique les superbes résultats de cette collaboration d'hommes libres et fiers avec d'autres hommes libres et fiers, mais de race différente, et il affirme que le "Canada ne restera pays britannique qu'en autant que l'égalité des deux races qui l'ont fondé sera reconnue partout, dans le Canada." Les applaudissements finis, M. Bourassa rappelle que Blake et MacDonald reconnaissent jadis cette égalité parfaite des races française et anglaise au pays, et dit que cette reconnaissance porte un grand enseignement. "Si vous voulez faire respecter vos droits, dit-il, il vous faut, fidèles à cet enseignement, les affirmer, les définir et les prouver. Vous les affirmerez franchement, le front haut, sans avoir honte de votre langue et de votre origine; vous le ferez, comme tout enfant bien né, où qu'il soit, reconnaît toujours son père et sa mère. Vous les définirez, sans faiblesse, sans provocation, mais avec calme et dignité. Vous les prouverez, en apprenant l'histoire de votre race à vos concitoyens étrangers, en leur rappelant les services multiples rendus par la loyale race française, en Amérique, aux autorités anglaises, depuis 1760, en leur montrant qu'il ne faut pas que ceux qui ont semé péniblement dans cette terre nouvelle, qui ont protégé la moisson, qui ont fait la récolte, qui ont moulu le froment et cuit le pain soient mis au pied de la table et y ramassent les miettes, comme des esclaves. Ils ont droit de s'asseoir à la table nationale, égaux à tous les autres, qui, venus quand la moisson était faite, le pain sorti du four, la table mise, s'y sont assis comme des maîtres! Vous ne mendierez pas, vous n'insulterez pas; et, avec cette force qui n'est pas celle du nombre, mais celle du droit, vous réclamerez part et places égales au soleil de la nation, conscients de votre droit, conscients de sa légitimité éternelle, car le droit ne meurt pas ni ne s'amoindrit jamais!"

Derechef, la foule clame son approbation à ces fières paroles. Et M. Bourassa lui représente que, dans la réclamation de nos priviléges, la patience est le plus fort auxiliaire du droit, qu'il faut se méfier de la tentation de laisser périr le droit par lassitude de le réclamer, et qu'il faut insister toujours, afin de lasser les persécuteurs ou les indifférents. Il réclame l'enseignement de l'histoire canadienne, aujour-